



FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES CONSEILS
EN PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

INTERNATIONAL FEDERATION OF
INTELLECTUAL PROPERTY ATTORNEYS

INTERNATIONALE FÖDERATION
VON PATENTANWÄLTEN

Résolution du Comité Exécutif, Copenhague, Danemark 7 au 12 septembre 1997

“Harmonisation”

La FICPI, Fédération Internationale des Conseils en Propriété Intellectuelle, largement représentative de la profession libérale à travers le monde, réunie en son Comité Exécutif à l’occasion de son Congrès Mondial à Copenhague, du 7 au 12 septembre 1997, a adopté la résolution suivante :

Considérant les progrès accomplis dans l’harmonisation des lois par les Conventions Internationales, dont le Traité de Coopération en matière de brevets PCT et l’Accord sur les aspects des droits de Propriété Intellectuelle qui touchent au commerce ADPIC.

Considérant la diversité d’accords bilatéraux et d’initiatives unilatérales qui ont conduit et qui conduiront à une harmonisation accrue des lois de Propriété Intellectuelle dans un certain nombre de pays et une amélioration bienvenue de la coopération entre les Offices de Propriété Intellectuelle d’un certain nombre de pays.

Considérant que de telles initiatives pourraient ne pas prendre en compte les désirs et opinions de nombreux pays et pourraient conduire à une réduction de la viabilité financière des Offices de Propriété Intellectuelle dans de tels pays.

Recommande que les gouvernements de tous les pays soient encouragés à rechercher une harmonisation des lois de Propriété Intellectuelle grâce à la coopération internationale facilitée par les organismes internationaux créés à cet effet et tenant compte des besoins et souhaits exprimés dans tous les pays.